

Image not found or type unknown



comptes cachés / divorce

Par **Mayu**, le 13/01/2021 à 21:47

Bonjour,

Je suis au début de ma procédure de divorce, il semblerait (je ne suis pas sûre du tout) que mon mari veuille me cacher un ou des comptes epargnes dans des banques autres que la commune. Ces banques, nous y étions avant de racheter le credit de la maison et, à l'époque, existaient une assurance vie et un livret à son nom.

Aujourd'hui monsieur me demande d'aller signer pour la fermeture d'un compte joint toujours existant.

il gagne plus que moi et souhaite que nos épargnes respectives ne soit pas impactées. Je me sens mal de poser cette question mais j'ai la sensation de me faire avoir et cet argent, qu'il le veuille ou non, c'est bien sur lui qu'il l'a gagné mais j'y ai contribué d'une manière ou d'une autre.

Puis-je l'obliger à montrer ces comptes ?

Merci.

Par **youris**, le 14/01/2021 à 10:12

bonjour,

si vous étiez mariés sous le régime légal de la communauté ou les gains et salaires sont des biens communs, même placés sur des comptes personnels, cet argent appartient à la communauté.

vosre avocat devriat vous aider.

salutations

Par **Mayu**, le 14/01/2021 à 10:55

Bonjour et merci de votre réponse si rapide

cordialement

Par **EmmanuelProux**, le **21/01/2021** à **20:34**

Bonjour,

Vous n'avez droit de regard que sur les comptes alimentés pendant l'union.

L'argent que votre conjoint détenait avant le mariage lui reste propre

Bien a vous